

Objet : Vente d'un tracteur agricole RENAULT de 1982

La Présidente de la communauté de communes des Pays de L'Aigle,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22, L.2122-23, L.5211-1, L.5211-2, L.5211-4, L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la délibération n° 2026-04-30-091 du conseil communautaire en date du 30 avril 2026 donnant délégation à la Présidente pour prendre toute décision concernant l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

Considérant que le tracteur RENAULT (1982) n'est plus utilisé par le service voirie,

DÉCIDE

Article 1^{er} : de vendre le tracteur RENAULT, immatriculé 1778 SE 61, pour un montant de 4 500 € TTC, à Monsieur Charles GODET, résidant au 1017 Route de L'Aigle – 61550 LA GONFRIERE,

Article 2 : d'autoriser la Présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette transaction,

Article 3 : de rendre compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire en application de l'article L.5211-10 du Code des Collectivités Territoriales,

Article 4 : d'adresser la présente décision à Madame la Sous-Préfète de Mortagne au Perche,

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil communautaire.

FAIT À L'AIGLE, LE 17 JUILLET 2026

Acte reçu en préfecture le 21 JUIL, 2026
Publié en ligne le 21 JUIL, 2026
Certifié exécutoire

La Présidente
Véronique LOUWAGIE

